



Contribution CGT au 7ÈME TEMPS FORT - QUEL COÛT, QUEL FINANCEMENT, ET QUELLE RENTABILITÉ ?

Il faut distinguer trois centres de dépenses selon le phasage du projet. Le premier concerne le développement (obtentions des autorisations administratives, études techniques et environnementales) et la construction. Les temps d'instruction et de construction sont longs avant la mise en service effective. Le poids du financement est donc significative et renvoie à l'incompatibilité du nucléaire avec un capitalisme rivé sur la rentabilité de court terme. Le deuxième poste est lié à l'exploitation et la maintenance programmée, qui comprend notamment les charges d'exploitation variables comme les combustibles (achat de l'uranium) et les charges d'exploitation fixes (salaires). Pendant la durée de vie de la centrale, des dépenses d'investissement sont nécessaires pour son adaptation en fonction des évolutions légales et réglementaires ou le remplacement de gros composants. Enfin des provisions sont constituées en prévision du démantèlement de la centrale, et pour la gestion des déchets radioactifs de longue vie.

Concernant le parc installé, la Cour des comptes évalue le coût complet de l'électricité nucléaire entre 50 et 55 euros du MWh, et le coût moyen d'exploitation annuel du parc autour de 35 euros (valeur 2020) du MWh ce qui en fait un moyen de production d'énergie à la fois bas carbone et pilotable, extrêmement compétitif. Ces coûts sont prévisibles, ce qui est indispensable lorsqu'il s'agit de planifier une politique énergétique sur plusieurs décennies. Le coût d'achat du combustible nucléaire, en particulier, ne représente que 15 % du coût d'exploitation. Grâce aux contrats long terme, l'industrie nucléaire est relativement à l'abri des aléas des fluctuations des cours internationaux que connaît par exemple le gaz. La prolongation de la durée de vie des centrales apparaît donc comme un moyen particulièrement économique de continuer à produire une électricité bas carbone à partir d'installations déjà largement amorties.

Or le caractère profondément néfaste de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) de 2010, impose à EDF de céder à ses concurrents entre un quart et un tiers de sa production d'électricité d'origine nucléaire à un tarif bradé inférieur à 50€/MWh. Ces mêmes concurrents font monter les prix et revendent cette électricité jusqu'à 1000 € le MWh sur le marché à terme et beaucoup plus sur le marché spot ! Dans la situation actuelle EDF est privée du bénéfice du nucléaire existant qui est indispensable pour disposer de ressources internes utiles au financement du nouveau nucléaire.

Résultat : les fournisseurs privés concurrents d'EDF peuvent générer des profits sans investir un euro dans les indispensables moyens de production pilotables et sans prendre le moindre risque industriel. La commission européenne et le gouvernement français doivent revenir à la raison et prendre acte de l'échec du marché qui a conduit à une explosion des prix et à l'affaiblissement de notre souveraineté énergétique.

De manière durable pour la CGT, il s'agit de revenir à un tarif réel de l'électricité déterminé à partir des coûts de production -sans composante marché- et de transport et de commercialisation au plus près de la réalité. Et de disposer d'une capacité financière pour l'opérateur public du nucléaire, EDF, pour engager de grands projets industriels

Le nucléaire n'est pas compatible avec les exigences du capitalisme financier compte tenu de son cycle de vie. Le nucléaire est cher et nécessite des investissements sur le long terme. Il faut penser sur 50 ans, envisager quinze à vingt ans entre la prise de décision et l'entrée en activité, et vingt-cinq ans avant le début du retour sur investissement. Evidemment, de telles échelles de temps sont incompatibles avec les besoins d'actionnaires gourmands en rentabilité de court-terme, qui préfèrent de loin les centrales à gaz dont le cycle de vie est sur 25 ans. Ce qui est économiquement absurde n'est donc pas la filière nucléaire, mais la logique de rentabilité immédiate.

La construction d'une centrale à gaz coûtera cinq fois moins cher qu'un réacteur de type EPR (à puissance équivalente). Par contre, sur la durée, le coût final de l'électricité produite ainsi sera bien moins cher que pour la centrale à gaz, à cause du coût de la matière première et de son importance dans la composition du prix. Une fois amortis, le nucléaire et l'hydraulique -également à cycle long mais sans combustible- sont donc imbattables en coût et bénéfice pour la société. La recherche du profit de court terme et du risque technique moindre fait souvent préférer le gaz, les énergies renouvelables (à tarifs garantis) ou le charbon (faible coût de la matière première) par les investisseurs privés, ceux-ci se souciant peu des conséquences à long terme de leur choix sur l'environnement, l'économie et les populations.

Pour s'affranchir des critères dictés par les agences de notation traitant les entreprises de fabrication de denrées courantes de la même manière que celles de la filière énergétique, il est indispensable de modifier le statut d'EDF. De de Société Anonyme (SA), EDF doit redevenir un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC) pour plusieurs raisons : permettre d'investir les éventuels bénéfices directement dans le secteur, disposer de conditions d'accès aux crédits pour les investissements garantis par l'État, voire bénéficier d'emprunts d'Etat. Cette question est très liée au à l'échec constaté au niveau européen pour les investissements dans le secteur de l'électricité. Enfin, un Epic est un gage de durée permettant de créer l'entreprise en compétences nécessaires et indispensables pour affronter les programmes à venir. Les résultats annuels ne doivent pas se servir des compétences comme d'une variable d'ajustement pour satisfaire des critères financiers.

Bien souvent, le remboursement de l'emprunt ne peut intervenir que lorsque la centrale a commencé à produire, les sommes avancées dépendent de plusieurs critères dont la durée de construction. Tout ceci renvoie à la solidité de l'organisme qui assume l'ensemble des opérations ; à la fois sur le plan directement financier, sur le plan des compétences en interne, et sur sa capacité à travailler avec des partenaires industriels. L'affaiblissement voulu d'EDF par la logique de libéralisation des marchés de l'énergie, qui a consisté à abandonner une planification continue des besoins, a eu des effets indirects catastrophiques sur notre tissu industriel, que certains feignent de découvrir au moment de lancer de nouveaux investissements importants pour l'avenir.

Concernant à proprement parlé du programme nouveau nucléaire, le cout de la construction « over night » (sans effet d'actualisation) des 6 premiers réacteurs nucléaires EPR2 est évalué peu ou prou à 50Md€ (trois paires) dans une offre remise par EDF à l'Etat. Cette offre a depuis fait l'objet de plusieurs audits de coûts rendus publics, et intègre le couts des études dégressives par paire de tranche (environ 20% du coût de construction et d'ingénierie de la paire 1 (respectivement 15% de la paire 2 et 10% de la paire 3). Ce qui représente environ 49 millions d'heures d'ingénierie sur la période 2014-2042, dont 40 millions après 2023. La R&D a contribué également significativement au projet sur plusieurs aspects : l'analyse du cycle de vie jusqu'à l'intégration des EPR 2 dans le futur mix, tenue des matériaux, l'impact environnemental...

Même si les échéances de mise en service de nouveaux réacteurs paraissent bien lointaines, l'impact économique d'une pénurie d'électricité est sans commune mesure avec celui d'un dimensionnement suffisant des capacités de production. Dans ce contexte, un tel programme est plutôt « bon marché » ! Il n'y a qu'à constater l'impact d'un phénomène tel que celui de corrosion sous contrainte sur les marchés.

Le parc France est maintenant sans aucune marge après la fermeture de Fessenheim et des centrales charbon pour faire face aux aléas. Compte tenu de la flambée des prix sur les marchés, nombre d'industriels annoncent réduire voire arrêter ou délocaliser leur production. Les conséquences sociales sont tragiques pour les collectivités et les usagers, et seront accentués par les délestages.

Pour la CGT, les besoins de la transition énergétique appellent à disposer massivement d'électricité bas carbone dans les décennies à venir, en maintenant la capacité actuelle dans un premier temps et en l'augmentant ultérieurement pour garantir l'accès à l'énergie sur l'ensemble du territoire tant pour les populations que pour l'économie entière.

Le démantèlement des centrales arrivées en fin de vie ne pose pas, contrairement à une idée reçue, de problème particulier de gestion de déchets radioactifs, même si le défi industriel est de taille. Les couts sont provisionnés conformément à la loi. En revanche, ces opérations interrogent sur la valorisation des matières quand cela est techniquement possible. Pour la CGT, il est important de réfléchir à des solutions de gestion privilégiant le traitement des déchets métalliques par fusion.

Conclusion

Contrairement à ce que portent les tenants du libéralisme, la complexité de la société moderne pousse à une implication accrue de l'Etat, y compris sur le terrain financier (entendu comme celui du financement d'investissements industriels) et non à son désengagement. Souvenons-nous des investissements majeurs de l'État dans les années 70 dans le Concorde, qui ont indirectement permis la création d'Airbus aujourd'hui numéro un de l'aviation civile mondiale. Ou encore dans le programme spatial, à l'époque financé par une taxe sur les communications téléphoniques, qui a permis la modernisation rapide des télécommunications françaises. Cette réflexion amène à une autre question, en lien avec celle-ci : combien a coûté le lancement du programme d'énergies renouvelables en France depuis 20 ans, pour quelle efficacité sociale et industrielle ? 120 milliards d'euros de financement ont été consacrés aux acteurs privés du photovoltaïque et de l'éolien depuis 20 ans à travers la Contribution au service public de l'électricité. Ces sommes ont-elles été mieux dépensées que les 50 milliards d'euros budgétés pour la construction de 6 nouvelles tranches d'EPR2 ? **Le nucléaire, en fait, ce n'est pas cher, à condition qu'on soit capable de le construire et l'exploiter dans de bonnes conditions. Ce qui a été le cas sur le programme des années 70, pas sur l'EPR de Flamanville. Cet échec condamne la libéralisation des marchés de l'électricité entamée dans les années 2000. Pas le nucléaire.**